



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



31 OCT. 2019

Metz, le

N°505642 /ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/BSI/SSEU/N



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Le général de corps d'armée Christian BAILLY,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : département 60 – PLUi.

RÉFÉRENCE : lettre du 24/10/2019.

Par correspondance visée en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées, afin de les porter à la connaissance du président.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Toutefois, la commune de Longueil-Sainte-Marie est grevée par la servitude PT2 relative à la liaison hertzienne Haramont à Neuville-Garnier – Mont-Florentin, créée par le décret du 16 juin 1961 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Metz - quartier de Lattre de Tassigny - BP 30001 - 57044 Metz cedex 1.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme, mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel **Seyn de KERROS**,
chef de la division appui des formations.

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil